

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14207**

Intitulé

Toiletteur animal

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Free mousse toilettage - Centre de formation nantais de toilettage (CFNT)

Gérante de la SARL

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le toiletteur animal est amené à réaliser les activités suivantes :

Fonction relation clientèle

Il prend les rendez-vous par téléphone ou au salon

Il accueille le client et son animal

Il restitue l'animal au client

Fonction technique

Il installe l'animal suivant les règles de sécurité du salon

Il effectue les soins d'hygiène

Il prépare la coupe

Il démêle le pelage

Il effectue le bain

Il effectue le séchage

Il pratique la coupe

Fonction de gestionnaire ou de responsable de salon de toilettage

Il entretient le matériel

Il garantit l'hygiène et la propreté des locaux

Il gère les stocks et achalande le magasin

Il élabore sa politique de communication

Il tient sa comptabilité et interprète les résultats

Fonction relation clientèle

Etre capable de:

- Prendre les rendez-vous par téléphone ou au salon :
- Ø Demander les informations nécessaires afin d'évaluer la charge de travail
- Ø Pré-remplir la fiche client
- Accueillir le client et son animal :
- Ø Ecouter et analyser la demande du client
- Ø Conseiller le client
- Ø Repérer les problèmes de santé afin d'en tenir compte lors de la prestation
- Restituer l'animal au client
- Ø Faire un bilan et donner les conseils d'entretien
- Ø Conseiller le client sur ses besoins en produits et en accessoires

Fonction technique

Etre capable de :

- Installer l'animal suivant les règles de sécurité du salon :
- Ø Attacher l'animal en l'isolant des autres en attendant de commencer le travail
- Ø Placer l'animal sur la table de travail et le sangler, lui mettre une muselière en cas d'agressivité
- Effectuer les soins d'hygiène
- Ø Epiler et nettoyer les oreilles, couper les ongles
- Ø Dégager le bas-ventre, l'anus et les coussinets à la tondeuse
- Préparer la coupe
- Ø Choisir le matériel adapté à la coupe prévue et faire les démarcations en fonction de cette coupe
- Démêler le pelage
- Ø Choisir le matériel adapté, brosser puis peigner
- Effectuer le bain
- Ø Choisir les produits adaptés au pelage de l'animal et effectuer deux shampooings, un après-shampooing et un massage

- Effectuer le séchage
- Ø Choisir le matériel adapté et réaliser le séchage et le défrisage
- Pratiquer la coupe
- Ø Choisir le matériel adapté et finaliser la coupe en travaillant l'harmonie et la précision
- Ø Donner les bonnes formes de façon à pallier aux défauts physiques de l'animal

Etre capable de :

- Entretien du matériel
- Ø Nettoyer, graisser et huiler les têtes de coupe et les tondeuses
- Ø Nettoyer les filtres des séchoirs
- Ø Effectuer les petits dépannages
- Garantir l'hygiène et la propreté des locaux
- Ø Nettoyer et désinfecter la table, la baignoire et le matériel entre chaque animal et passer le balai entre chaque animal
- Gérer les stocks et achalander le magasin
- Ø Mettre en valeur les articles en magasin et en vitrine au travers d'un thème choisi
- Elaborer sa politique de communication
- Tenir sa comptabilité et interpréter les résultats
- Ø Remplir les livres de comptabilité en fonction des factures, recettes, relevés bancaires...
- Ø Calculer et déclarer la TVA

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Salon de toilettage - cabinets vétérinaires - animaleries
 Artisan indépendant - responsable salon de toilettage - salarié d'un salon

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1503 : Toilettage des animaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour les stagiaires en formation continue

La certification comporte 3 composantes :

- Composante Fonction relation clientèle : épreuve écrite et mises en situation réelle
- Composante Fonction technique : épreuve écrite, épreuves pratiques et évaluation continue
- Composante Fonction gestionnaire ou responsable : épreuve écrite, mises en situation réelle et évaluation continue

Pour les VAE

La certification comporte 3 composantes :

- Composante « Fonction relation clientèle » : mises en situation réelle
- Composante « Fonction technique » : épreuves pratiques
- Composante « Fonction gestionnaire ou responsable » : mises en situation réelle et évaluation sur dossier

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du Jury : Toiletteur indépendant La Responsable de la formation Un toiletteur indépendant Un Dr vétérinaire intervenant extérieur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le président du Jury : Toiletteur indépendant La Responsable de la formation Un toiletteur indépendant Un Dr vétérinaire intervenant extérieur

Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le président du Jury : Toilettier indépendant La Responsable de la formation Un toilettier indépendant Un Dr vétérinaire intervenant extérieur
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Toilettier animal" avec effet au 02 janvier 2008, jusqu'au 14 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Toilettier animal" avec effet au 03 décembre 2016, jusqu'au 03 mars 2022.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau V, sous l'intitulé "Toilettier animal" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 3 décembre 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Nantais de Toilettage
C.F.N.T.
2, place Ste Elisabeth
44000 NANTES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation Nantais de Toilettage
C.F.N.T.
2, place Ste Elisabeth
44000 NANTES

Centre de Formation Occitan de Toilettage
C.F.O.T.
100, allée de Barcelone
31000 TOULOUSE

Historique de la certification :